Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 063_2026

Séance du mardi 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Mme Jacqueline CAVELIER ; Mr Fabrice BARROO ; Mr Franky SALON ; Mme Catherine GOEDGEBUER ; Mme Sandrine BILLIAU ; Mme Kelly CORNARD ; Mme Claire FAES ; Mr Alexis QUIRET ; Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Virginie VASSEUR donnant procuration à Mr Eddy ROLIN, Mr Guillaume DOUBLET donnant procuration à Mr Franky SALON, Mr Clément WALBROU donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT.

Secrétaire de séance : Mr Eddy ROLIN
a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h25

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 027_2026 - AFFECTATION DES RESULTATS

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT QUE :

Le solde total entre les dépenses et les recettes en fonctionnement réalisé en 2025 au budget principal de la commune d'Haverskerque a donné lieu à un excédent de **de 256 612.09 € sans les RAR**;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 doivent être couvertes ;

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 reprend les résultats de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de : (15 voix POUR)

- **REPRENDRE** à hauteur de -421 172.94 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2025 ;

- **REPRENDRE** à hauteur de 566 758.27 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2025 ;

- **REPRENDRE** à hauteur de 491 392.85 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2026 ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

